

euro ¹¹ pan

territoires et
modes de
vie en
résonances

quelles
architectures
pour des
villes
durables?

RAPPORT DU JURY FRANCE

PREAMBULE

Cette dixième session Europan a regroupé en France 473 inscriptions qui ont donné lieu à 239 rendus. La France présentait six sites

Le thème de la session était :

« *Territoires et modes de vie en résonances. Quelles architectures pour des villes durables?* »

LES DIFFERENTS SITES

Six sites ont été choisis pour les capacités à faire émerger des perspectives intéressantes dans le cadre du thème et des sous thèmes retenus lors de la session

a) CLERMONT-FERRAND

- LOCALISATION : Clermont-Ferrand - Saint-Jean
- POPULATION : 143 000 hab. (ville) ; 290 000 hab. (agglomération)
- SITE STRATEGIQUE : 39 ha
- SITE DE PROJET : 10,7 ha
- SITE PROPOSE PAR : Ville de Clermont-Ferrand
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Ville de Clermont-Ferrand, Logidôme et privé

A l'échelle des périmètres d'études et d'interventions.

- Situé entre les villes historiques de Clermont et de Mont-Ferrand, le site est un ancien lieu de relégation des activités à forte nuisance. Aujourd'hui, il est marqué par la coupure due à la voie ferrée et les friches des anciens abattoirs.
- Avec l'arrivée du nouvel hôpital Estaing et de la future ligne TGV, de la future ligne B de TCSP, ce site est aujourd'hui au cœur du projet urbain de la Communauté d'Agglomération.
- L'enjeu du projet est donc d'inverser la vision de ce site, de lieu de relégation à lieu de destination, et pour cela proposer une vision structurante.

Programme :

Il est demandé :

- Un espace public structurant type parc de 2 à 3 ha.
- Un lycée de 500 élèves. (La ville a indiqué que les deux hectares affectés au lycée dans le programme étaient une surface maximum)
- 800 logements dont 300 sur le site de projet.
- Commerces et petits équipements : 5000m²

- Un pôle tertiaire de 10 à 15000m²
- La prise en compte de la Cité HERBE(155 logements) qui doit à terme être démolie
- Une prise en compte de la dynamique de ville 24h/24 des équipements alentours : notamment l'hôpital, le centre commercial qui doit devenir un pôle urbain.

b) NEUILLY-SUR-MARNE

- LOCALISATION : Neuilly-sur-Marne - La Pointe de Gournay
- POPULATION : 32 000 hab. (ville de Neuilly-sur-Marne)
- SITE STRATEGIQUE : 50 ha
- SITE DE PROJET : 7 ha
- SITE PROPOSE PAR : Commune de Neuilly-sur-Marne, Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne la Vallée (EPAMARNE)
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Établissement Public de Santé Ville-Evrard, Conseil Général de Seine-Saint-Denis et privés

A l'échelle des périmètres d'études et d'interventions.

- Le site de projet « la pointe de Gournay » est aujourd'hui une friche agricole inondable bordée par la Marne, le canal de Chelles et le site Natura 2000 du parc de la Haute-Île
- Il s'agit de porter une réflexion sur l'eau urbaine et la possible résilience des projets urbains face aux risques d'inondation. Ce site est un site pilote pour d'autres opérations similaires.
- Il se retrouve aussi au cœur des mobilités futures avec l'arrivée prévue de deux transports en commun majeurs : un TCSP (tramway) et une gare du Grand Paris Express (métro automatique).

Programme

Il est demandé :

- Des logements selon une densité de 100 logements/ha, celle-ci étant toutefois indicative. Il s'agit de proposer des formes urbaines et architecturales alternatives à la maison individuelle adapté aux enjeux hydrologiques, paysager et écologiques.
- Un équipement à fort rayonnement dont le programme n'est pas arrêté.
- Un pôle éco-activités et tertiaires avec une double adresse (sur la RN34 et le canal)
- L'intégration des activités existantes qui doivent être reconfigurées.
- Des petits équipements liés aux logements
- L'intégration du projet de ligne de transport en commun qui traverse la Marne avec un « pont-paysage ».
- De répondre aux enjeux de modes de vie au regard de la place et du rythme de l'eau en milieu urbain.

c) REIMS

- LOCALISATION : Reims - Moulin de la Housse
- POPULATION : 181 500 hab. (ville) ; 220 000 hab. (agglomération)
- SITE STRATEGIQUE : 75 ha
- SITE DE PROJET : 30 ha
- SITE PROPOSE PAR : Communauté d'agglomération Reims Métropole et la Ville de Reims
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Ville de Reims, Réseau Ferré de France, Université de Reims

A l'échelle des périmètres d'études et d'interventions.

- Le campus du Moulin de la Housse constitue un ensemble universitaire mono- fonctionnel construit dans les années 60 selon un plan masse établi par Marcel Lods.
- Ce site va être à court terme désaffecté car la ville envisage de regrouper l'ensemble de ses installations universitaires au sud de l'agglomération. Ainsi, ce territoire, par sa dimension, son histoire et sa localisation constitue une occasion unique de développer un projet de quartier ambitieux à l'Est de l'agglomération rémoise.
- Le campus est enclavé de par sa trame urbaine et son excentrement. Une halte ferroviaire doit être construite au Nord-Est du site et devrait être, avec l'avenue Farman, un des points d'appui à l'urbanisation du secteur.

Programme

Il est demandé :

- Une mixité programmatique entre logements, activités, commerces et services.
- Soir 3000 logements sur 50ha
- soit 100 000m² d'activité sur 25ha
- Ce programme devra être accompagné d'une réflexion
- sur de nouvelles relations entre ville et nature,
- sur les enjeux morphologiques de la densité
- sur l'avenir des bâtiments universitaires et du plan du campus.

d) SAVENAY

- LOCALISATION : Savenay – La gare
- POPULATION : 7 200 hab. (ville) ; 21 000 hab. (intercommunalité) ; 800 000 hab. (métropole)
- SITE STRATEGIQUE : 59 ha
- SITE DE PROJET : 3,3 ha
- SITE PROPOSE PAR : Scot de la Métropole Nantes Saint Nazaire, Communauté de Communes Loire et Sillon, Ville de Savenay
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Communauté de Communes Loire et Sillon

A l'échelle des périmètres d'études et d'interventions.

- Reconnue comme pôle structurant de l'éco-métropole Nantes/ Saint-Nazaire, la ville de Savenay est un lieu privilégié pour l'accueil d'habitats, de commerces et de services.
- Actuellement, la zone d'activités des Acacias adossée au sud des voies ferrées, reste peu qualifiée et a du mal à se développer. Il est prévu qu'elle mute en un véritable quartier de ville.
- Il est donc demandé de développer ce secteur pour accueillir à terme 1 000 logements, soit 2 500 habitants, des commerces, services, bureaux et de l'artisanat.
- L'enjeu principal du projet est d'inventer les nouvelles formes urbaines d'un «village-quartier de gare» tout en recomposant le secteur gare et en traitant le franchissement du faisceau ferroviaire et un améliorant les liaisons avec le centre-ville.

Programme

Il est demandé :

- 150 à 200 logements. Soit 15000 à 20000m²
- Bureaux / activités pour une surface d'environ 5000m²
- Commerces pour une surface 500m².
- Petit pôle d'équipements structurants : 2200m²

e) STAINS

- LOCALISATION : Stains - Les Batêtes
- POPULATION : 34 900 hab. (ville) ; 335 000 hab. (agglomération)
- SITE STRATEGIQUE : 12 ha
- SITE DE PROJET : 7 ha (en deux emprises distinctes)
- SITE PROPOSE PAR : Communauté d'agglomération Plaine Commune, Ville de Stains
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Ville de Stains, RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens), Conseil Général

A l'échelle des périmètres d'études et d'interventions.

- L'ouverture d'une gare voyageur sur le réseau ferré Tangentielle Nord va permettre le développement urbain du secteur. En 2014, la nouvelle gare « Stains-La Cerisaie », implantée dans le secteur dit de «La Lentille », entre l'ancien tracé de la route départementale et l'actuelle voie, constituera un nouveau pôle d'intensité urbaine pour toute la commune.
- À l'horizon 2020, le site accueillera aussi le nouveau terminus de la ligne 13 du métro parisien et deviendra un lieu intermodal encore plus performant. Ces nouvelles infrastructures justifient l'urbanisation du secteur qui sera menée avec le souci du maintien de sa tradition maraîchère.

Programme

Il est demandé :

- D'imaginer un pôle inter-modale avec services.
- De permettre une densification du site tout en préservant le végétal et la pratique du jardinage.

- De construire de nouvelles relations avec les quartiers mitoyens.
- De proposer un processus de développement urbain adaptés aux contraintes de mutations des terrains RATP.
- Une recherche d'innovation programmatique dans des rapports ville/nature/culture, de réversibilité, et d'évolutivité.
- La recherche d'une nouvelle identité urbaine intégrant les usages existants.

f) TOULOUSE

- LOCALISATION : Toulouse - Le Raisin
- POPULATION : 440 000 hab. (ville) ; 703 000 hab. (agglomération)
- SITE STRATEGIQUE : 26,5 ha
- SITE DE PROJET : 3,3 ha
- SITE PROPOSE PAR : Ville de Toulouse et Communauté urbaine de Toulouse
- PROPRIETAIRE(S) DU SITE : Ville de Toulouse

A l'échelle des périmètres d'études et d'interventions.

- Le site dit du RAISIN est actuellement occupé par un centre technique de la ville et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse qui doit être relocalisé.
- En 2020 est prévu l'arrivée de la Ligne à grande vitesse en Gare de Matabiau située à proximité.
- Le site est enchâssé entre le Canal du Midi et le domaine ferroviaire avec des typologies très variées : habitats de faubourg, opération de grande hauteur des années 60.
- L'objectif est donc de créer, par delà le canal du Midi et dans la continuité des faubourgs, un quartier qui accompagne l'extension du centre-ville de Toulouse.

Programme :

il est demandé :

- 35000m² de logements (environ 100 logements à l'hectare). 500 logements avec un forte offre en typologies.
- 2500m² de résidence hôtelière
- 20000m² de tertiaires
- 1500m² de commerces
- 5000m² de services résidentiels au sein d'une ou plusieurs structures immobilière mutable.

LE TRAVAIL D'EXPERTISE DES PROJETS

Compte-tenu du grand nombre de projets reçus, et pour permettre le travail du jury dans de bonnes conditions, une commission d'analyse composée de 6 experts et d'un coordonnateur architectes/urbanistes a été constituée.

- L'objet de cette expertise a consisté à évaluer :
 1. la qualité et la singularité des propositions reçues, au regard du thème, de la problématique et des sites proposés dans le cadre de la cession Europan 11
 2. la mise en évidence des familles de propositions reçues et les cas atypiques.

- Son enjeu a été de rendre compte de ces évaluations au travers des fiches et des présentations orales :
 1. aux membres du jury pour en faciliter leur tâche .
 2. aux représentants des villes participantes, pour les informer de la diversité des propositions reçues, leur expliciter les modes d'évaluations opérés, ceci dans le but de clarifier et légitimer le travail de sélection du jury.

- Le rôle de la commission d'expertise a donc consisté notamment à analyser la totalité des projets, en faire des fiches et à les classer.

L'expertise s'est déroulée en trois temps :

1. Préparation :
 - Désignation des 6 experts (1 par ville) et d'un coordonnateur
 - Attribution de deux sites par expert, dont un pour lequel l'expert sera plus particulièrement référent et devra par la suite assurer une visite en présence des villes, des candidats Europan 11, du secrétariat Europan et du coordonnateur.
 - Prise de connaissance de la méthodologie d'expertise et visite du site par l'expert et le coordonnateur.
 - Constitution de binômes d'experts, sachant que chaque expert aura en charge 50% des propositions de 2 sites distincts. Chaque binôme a en responsabilité 2 sites, ceci afin d'intégrer réellement deux situations distinctes aux échelles ou problématiques différenciées.

2. Phase 01 / Préparation pour le jury phase 01 : Expertise des projets reçus. Rédaction de fiches d'analyse et classement de projets selon une note allant de A+ à C. Présentation des projets au jury.

3. Phase 02 / Préparation pour le jury phase 02 : Complétion et recadrage des fiches de projets selon les demandes du jury. Présentation des projets au jury.

Les grandes étapes de l'expertise ont été :

1. Première journée collective d'expertise : le vendredi 22 juillet 2011.

Le coordonnateur a présenté aux experts de manière détaillée une grille d'expertise type (diffusée au préalable), pour information et avis. Le coordonnateur a exposé ses stratégies d'expertise et d'évaluation établies avec

l'organisateur. Cette journée avait pour objectif la présentation et mise au point de la méthode de travail et de ses modalités matérielles.

Chaque expert a diffusé à son binôme et aux autres experts son compte-rendu de la journée de présentation des sites par les villes. Il a ensuite présenté aux autres experts le site dont il avait fait le compte-rendu de visite.

L'ensemble des experts et le coordinateur ont parcouru l'ensemble des panneaux rendus et ont discuter des projets.

Sur les 239 projets reçus, 3 projets n'étaient pas accompagnés de cahiers A3 et un projet ne comportait pas de panneaux de rendus.

A la vue des panneaux rendus, les projets qui ne méritaient pas d'analyse sont écartés. En effet, certaines équipes ont présenté des projets sans maîtriser la complexité des enjeux aux différentes d'échelles d'interventions, sans véritable culture urbaine, sans possession des outils graphiques permettant d'exprimer clairement des intentions et sans pouvoir d'innovations.

Ces 6 projets, représentant environ 2,5% des projets, ont été regardés par les deux experts. Le coordinateur a procédé à une relecture de ces projets pour s'assurer que des propositions de qualité n'aient pas été hâtivement écartées. Ces projets n'ont pas fait l'objet de la rédaction d'une fiche détaillée. Il est à noter que le jury a pris connaissance de ces projets lors de la phase de repêchage.

A l'issue de cette journée, 233 projets ont été sélectionnés pour l'expertise individuelle, soit environ 39 projets par expert.

2. Du lundi 29 Août au vendredi 2 septembre 2011

En préalable à la 1^{ère} phase du jury, un atelier collectif d'une semaine a permis, dans le cadre d'un travail en binôme, un croisement des analyses avec une présentation journalière des tendances et familles rencontrées et au final l'établissement de fiches individuelles par projet, comprenant :

- un résumé de la proposition d'après le rendu du concurrent, avec :
 - le nom du site retenu et les codes attribués
 - une synthèse de la proposition
 - le programme mis en place
 - la démarche mentionnée et les thèmes évoqués
- une analyse de la proposition explicitant :
 - ses qualités / thèmes évoqués
 - la pertinence de sa mise en pratique / site et son caractère innovant / site

Ces fiches ont été diffusées aux membres du jury le 15 septembre 2011.

3. Les vendredi 7 et samedi 8 octobre 2011, participation à la phase 1 du jury.

Lors de cette première phase de jury, la commission d'expertise a :

- présenté oralement au jury les projets pré-classés A+ et A (50 projets).
- répondu aux questions

4. Les 4 et 5 novembre 2011 au forum européen des villes et des projets à Oslo

Participation du coordinateur de l'expertise au débats entre les villes et quatre membres du jury autour de l'expertise par les villes des projets finalistes.

5. Les vendredi 2 et samedi 3 décembre 2011, participation à la phase 2 du jury.

Présentation des projets au jury et réponse aux questions. Pendant le jury, chaque expert a établi deux notes distinctes :

- sur chaque projet dont il avait établi la fiche d'analyse, un rapport de l'ensemble des arguments et commentaires, afin d'en constituer la mémoire pendant les délibérations.
- sur chaque projet ci-dessus qui aura été sélectionné ou cité par le jury, une note spécifique de synthèse rédigée, destinée à constituer le dossier de presse et le rapport du jury d'Europan 11.

1ERE PHASE DU JURY

La première réunion du jury

Date : vendredi 7 et samedi 8 octobre 2011,

A l'ouverture de ces journées, tous les membres du jury et leurs deux suppléants étaient présents (liste complète en annexe 1).

Les Villes étaient également représentées aux deux journées de cette première session jury pour participer aux débats, sans droit de vote (liste complète en annexe 2).

Étaient enfin présents l'ensemble des experts (liste complète en annexe 3).

La première journée était dévolue à la présentation des sites et des projets par les experts, et aux débats avec les villes et membres du jury sur les différentes propositions des candidats.

La deuxième journée a donné lieu au repêchage de projets non présentés la veille, à la présentation de ces projets suivie de débats ; et enfin à la présélection des projets.

La première journée a été ouverte à 9h15 par un mot d'accueil d'Anne Vigne. M Emmanuel Raoul, Secrétaire permanent du PUCA, a ensuite pris la parole afin d'exposer l'intérêt que représente l'Europan pour le MEEDDM et l'investissement de ce dernier dans le concours. M Alain Maugard, président de l'Association Europan France a présenté Europan et les spécificités de la session en cours puis a invité les différents membres du jury, membres des villes et experts à se présenter. Il a enfin proposé de procéder au choix du président du jury. M. Laurent Théry a été élu à l'unanimité. Il a ainsi pris la parole pour accepter cette nomination, après avoir en avoir remercié les membres du jury et a conclu en proposant une méthode de travail pour les deux journées - acceptée par tous - et a lancé les débats.

En préambule M Fabien Gantois a rendu compte du travail fourni par les experts en amont du jury : présentation de la méthode d'expertise, du mode classement des projets entre les catégories A+, A, B et C, explicitation des critères de classement et présentation des thématiques de la session Europan 11.

Les experts ont ensuite présenté chacun des sites, et à la suite les projets considérés comme les plus intéressants, classés A+ et A. Chaque présentation a été suivie d'un jeu de questions/réponses entre les villes et les membres du jury portant à la fois sur l'appréciation des enjeux de chaque site et sur un début d'appréciation de la pertinence des différents projets.

Les débats de la matinée ont donc commencé avec la Ville de Neuilly sur Marne (de 9h50 à 11h15), puis continué sur la Ville de Reims (de 11h00 à 12h00) ; pour finir par la Ville de Clermont-Ferrand (de 11h40 à 13h00)

Après une pause, les débats ont repris sur le même principe par la présentation de Savenay (de 14h15 à 15h15), puis celle de Stains (de 15h15 à 16h30) et enfin de Toulouse (de 16h30 à 17h30).

Les membres du jurys et représentants des villes ont ensuite pu regarder librement l'ensemble des projets classés B et C et non présentés par la commission d'expertise. Certains ont suscité un intérêt particulier chez leurs observateurs qui ont décidé de les soumettre à un débat du même type.

La seconde journée a débuté par la présentation de ces projets par les experts au jury :

Sur le site de Stains:

3 projets classés B ont été présentés par la commission et débattus par les membres du jury. Ces projets étaient les suivants :

- PU502 : La ville Comestible
- LL777 : Côté entrée du jardin
- AB007 : Ode à la promenade.

Sur le site de Savenay :

2 projets classés B ont été présentés par la commission et débattus par les membres du jury. Ces projets étaient les suivants :

- PF321 : Plug my fram
- BY 030 : La ville composite

Sur le site de Toulouse :

2 projets classés B ont été présentés par la commission et débattus par les membres du jury. Ces projets étaient les suivants :

- AI302 : U/COOP
- OD003 : Promenons-nous

Sur le site de Reims:

3 projets classés B ont été présentés par la commission et débattus par les membres du jury. Ces projets étaient les suivants :

- AJ023 : Symbiose Agri-urbaine
- UJ 051: L'univers(c)ité jardin
- ML123 : Cultiver la ville contemporaine

Sur le site de Clermont Ferrand:

2 projets classés B ont été présentés par la commission et débattus par les membres du jury. Ces projets étaient les suivants :

- PA111 : Le parc des abattoirs
- AW266 : Jeu de société

Sur le site de Neuilly sur Marne:

1 projet classé B a été présenté par la commission et débattu par les membres du jury. Ce projet était le suivant :

- KK112 : Un hydrozome urbain ou la ville de demain.

L'après-midi a donné lieu au réexamen, de l'ensemble projets visionnés la veille et dans la matinée afin de procéder à une première sélection de projets par les membres du jury en vue de la deuxième phase du jury prévue en décembre. Ces discussions plus approfondies ; les allers-retours d'un projet à un autre ; les échanges

entre membres du jury, représentants des villes et experts ont ainsi permis la sélection de 46 projets (soit environ 19% de l'ensemble des projets remis) répartis comme suit :

Liste des 46 projets présélectionnés sur 239 projets rendus :

Clermont-Ferrand :

7 projets présélectionnés :

CF-BJ201	STRATES GEOLOGIQUES HABITEES
CF-GA050	BETWEEN THE LANDSCAPES
CF-IP421	IRRIGATION VEGETALE
CF-PA111	LE PARC DES ABATTOIRS
CF-RI001	NUDGE CITY
CF-RO108	RE - ORIENT
CF-XM357	LA MONTAGNE HABITEE

Ne uilly sur Marne :

8 projets présélectionnés :

NM-AA100	LA VILLE A QUAI
NM-AW713	L'INFRA-PAYSAGE
NM-EF451	ENTRELACS
NM-FB431	FAISABILITE
NM-KK112	UN HYDROZOME URBAIN, OU LA VILLE DE DEMAIN
NM-NC019	CARTILAGINOUS
NM-SY820	DETREMPE-TOI
NM-WL378	WATER ISLAND

Reims :

9 projets présélectionnés :

RE-AW104	ARCHIPEL
RE-CU044	CAMPUS URBANE
RE-GG000	LE DURABLE A DEJA COMMENCE
RE-JP222	CLAIRIERE

RE-LP751	PAYSAGE HORS LIMITE
RE-ML123	CULTIVER LA VILLE CONTEMPORAINE
RE-PR401	QUARTIER DE LA COLLINE
RE-QG424	MULTITALENTED CITY
RE-UJ051	L'UNIVERS(C)ITE JARDIN

g) Savenay

7 projets présélectionnés :

SA-AE983	PERMACITY
SA-BY030	LA VILLE COMPOSITE
SA-NA024	MESURES LIGERIENNES
SA-OV006	UN DIMANCHE A SAVENAY
SA-PA013	PRÉ CARRÉ
SA-RT300	SB/SH
SA-XM217	DOCK LIFE

h) Stains:

8 projets présélectionnés :

ST-AB007	ODE A LA PROMENADE
ST-IC037	RAZZLE DAZZLE
ST-JC093	CULTURE CITOYENNE
ST-LJ287	EFFETS DE SERRES
ST-OS747	STAIN'S ALIVE
ST-PU502	VILLE COMESTIBLE
ST-ST193	LES PRETRESSE(S)
ST-TK400	VERS UN NOUVEAU CHAPITRE DES AMOURS DE LA TERRE EN VILLE

Toulouse :

7 projets présélectionnés :

TO-AE114	RANDOM
TO-AL216	HABITER LA TRAME
TO-BG675	AUTOUR DE NOU(E)S LA VILLE

TO-BM312	LE META ILOT: UN MODELE TOULOUSAIN
TO-FJ379	GROWING CENTRE
TO-II111	LES TEMPS D'UNE REDISTRIBUTION
TO-OD003	PROMENONS NOUS...

2ÈME PHASE DU JURY

Le Forum Européen des villes et des jurys à Oslo

Date: 4 et 5 novembre 2011

Les villes ont participé aux différents groupes de travail organisés au niveau européen et une réunion avec chacune des villes a été organisée au cours de laquelle elles sont venues tour à tour présenter leur propre évaluation des projets présélectionnés à quatre membres du jury, au coordinateur de l'expertise et au secrétariat Europan.

Chaque ville a pu détailler ses critères d'appréciation et présenter la lecture faite en interne des propositions présélectionnées. Un échange précis s'en est suivi avec les membres du jury sur chacun des projets.

L'expertise a pris note de ces échanges qui ont été rapportés à l'introduction de chaque projet lors de la présentation des projets au démarrage de la seconde phase du jury.

La seconde réunion du jury :

Date : vendredi 2 et samedi 3 décembre 2011

La première journée de travail a eu lieu en présence des villes afin qu'elles expriment chacune à leur tour leur appréciation de chaque projet, leur incertitude et leur enthousiasme vis-à-vis de telles ou telles propositions.

L'expertise a introduit les débats en présentant l'état des discussions sur les différents sites.

La seconde journée, sans la présence des villes, a donné lieu à des échanges plus précis, ciblés vers le choix des projets primés.

Au fil des échanges, l'orientation des thèmes de la session est apparue plus précisément pour chaque site et des critères d'évaluation ont petit à petit été énoncés.

A la fin de la matinée, le jury a sélectionné trois projets par site. Il a ensuite souhaité distinguer plus particulièrement la valeur de certaines propositions entre les 18 projets sélectionnés et leur a attribué la qualité de lauréat, mentionné ou cité.

Puis il a été procédé à la levée de l'anonymat

Les arguments et les critères retenus par le jury dans le choix des équipes sélectionnées sont par site, les suivants :

CLERMONT-FERRAND :

- La mise en place d'une densité adaptée à un quartier qui doit devenir une centralité structurante dans le secteur de l'entre deux villes.
- La mise en place d'un parc urbain adapté à l'échelle du site et à la proximité d'une nature environnante accessible à 10 minutes en transport.
- La prise en compte du centre commercial qui jouera à terme un rôle déterminant dans le rythme urbain de ce nouveau quartier.
- Le positionnement du lycée compte tenu de son rôle de levier dans le désenclavement du site et l'enclenchement de la phase opérationnelle.
- La prise en compte des infrastructures existantes : l'intégration et traitement du boulevard Saint-Jean, traitement des franges du faisceau ferroviaire et intégration de la future ligne de tramway.

- La définition de stratégies de mutation viables économiquement.
- La définition claire de la nature des espaces et des programmes à mettre en place dans un premier temps.

NEUILLY-SUR-MARNE :

- La pertinence de l'urbanisation de ce site en rapport au fait que le terrain est en grande partie inconstructible au regard des PPRI et PLU et qu'il possède des qualités environnementales reconnues.
- La recherche d'une densité adaptée au paysage de la Marne et aux enjeux hydrauliques.
- Le ménagement de l'écologie du lieu (faune, flore) tout en privilégiant des implantations pour les constructions le long de la Nationale 34 au Nord, et sur la pointe Est.
- Une capacité à illustrer des réflexions pouvant alimenter le débat à poursuivre dans le cadre de l'aménagement de ce site à une échelle plus vaste, de préférence intercommunale.

REIMS :

- La prise en compte de l'échelle du site au travers de proposition de formes urbaines basés sur des rapports plein/vide qualitatifs et dans le traitement des déplacements intra-quartier(s).
- La considération du caractère progressif de la transformation du site par la mise en place de stratégies processus.
- L'articulation du projet avec les franges urbaines, notamment l'accroche du projet sur la future halte ferroviaire et l'avenue Farman.
- L'intégration du paysage rémois environnant, du carré de vigne et du Parc des maisons de Champagne.

SAVENAY :

- La proposition d'une identité de quartier appropriée aux échelles architecturales et urbaines de Savenay.
- La prise en compte des enjeux d'intermodalités liés à la présence d'une gare à forte affluence.
- Le franchissement du faisceau ferroviaire dans un objectif d'économie de moyens.
- La préservation du bocage existant et le traitement de l'interface ville/nature.
- L'articulation entre la ville centre et le nouveau quartier.

STAINS :

- La mise en place d'un processus stratégique de fabrication de la ville adapté au nombre d'entités actrices sur le site.
- Le traitement de la lentille comme futur lieu de convergence évolutif de tous les modes de déplacement mise en relation avec la question des mobilités à l'échelle du Grand Paris.
- La prise en compte de la problématique des franchissements des nombreuses infrastructures présentes sur le site: liaison avec le parc, connexions intra-quartiers, et accroche sur la route départementale.

- La question des usages comme point de départ pour changer les conditions de ce site et proposer une composition urbaine et programmatique pertinente.
- La proposition de formes urbaines adaptées aux modes de vie actuels et futurs dans un soucis de préservation des qualités maraîchères du lieu.

TOULOUSE :

- La recherche de projet processus flexibles et adaptables.
- La proposition de formes urbaines et architecturales en résonance avec les franges existantes aux caractères composites.
- La proposition de formes urbaines denses adaptées aux modes de vie toulousains comme alternative à l'étalement urbain.
- La réflexion sur la transformation identitaire de la ville liée à l'arrivée de la LGV et au développement urbain du territoire considéré par le site stratégique.
- L'articulation du projet avec les franges notamment avec le faisceau ferré et le secteur Matabiau.
- Le désenclavement du site basé sur les mobilités douces.

Liste des 18 projets sélectionnés :

CLERMONT-FERRAND :

3 projets:

LAUREAT RI001 : NUDGE CITY

Mandataire : Géraud Saffray, architecte urbaniste, France

Associés : Daubas Charles, urbaniste, France
Pierre Bailly, architecte, France

Collaborateurs : -

Adresse : 31 rue Doudeauville 75018 Paris

Téléphone : -

E-mail : rio.contactweb@gmail.com

Avis du jury : *Le projet propose une mutation progressive du site dans le temps suivant une dynamique basée sur la question des usages. Le scénario proposé commence dès aujourd'hui et s'appuie sur les éléments déclencheurs que sont la construction du lycée et l'installation de la nouvelle ligne de TCSP. Le nouveau quartier est structuré autour d'un grand espace public à la fois défini dans sa forme urbaine et très ouvert dans sa programmation. A l'échelle architecturale, le projet déploie un travail très fin sur les espaces partagés, supports de l'envie de vivre en communauté.*

Si ce projet a fait l'objet d'un assentiment unanime du jury, c'est sans doute parce qu'il annonce une nouvelle approche du projet urbain où ce n'est plus la forme qui est prépondérante mais le processus de transformation. La pertinence de son propos au regard de la ville durable et l'intelligence de sa démarche en font un projet exemplaire.

CITE BJ201 : STRATES GEOLOGIQUES HABITEES

Mandataire : Julien Avignon, architecte, France

Associé : Julien Salom, architecte, France.

Collaborateurs : Baptiste Manet, France

Adresse : 4, rue de la grande chaumière, 75006 Paris

Téléphone :

E-mail : avignon.j@hotmail.fr

Avis du jury : *Le projet met en place une densité à l'échelle des enjeux du site en centre ville. Il propose une articulation claire et efficace entre les mobilités, les espaces publics et les équipements. La structure du plan s'appuie pleinement sur la nouvelle ligne du TCSP sur laquelle les deux parcs, le lycée et le boulevard st Jean se branchent tour à tour. Le*

projet affiche cependant une démarche classique et une forme urbaine assez rigide.

CITE PA111 : LE PARC DES ABATTOIRS

Mandataire : Jenny Reuillard, architecte, France

Associés : Alexandra Bléret, architecte, France
Loïc Vedel, architecte, France
Baptiste Rougery, architecte, France

Collaborateurs : -

Adresse : 128, bd de Charonne, 75020 Paris

Téléphone :

E-mail : abjl.archi@gmail.com

Avis du jury : *Ce projet s'appuie sur la notion de parc habité. Il propose ainsi une conjonction entre densité et espace public vert. Le jury a apprécié la diversité des approches et la prise en compte de l'histoire du site avec la reconversion des bâtiments industriels des ACC. Le jury a également apprécié la colonisation en plateformes surélevées des aires de parkings du centre commercial permettant d'introduire des nouvelles pratiques urbaines sans en perturber le fonctionnement. En revanche le passage du tramway en pont au dessus du boulevard St Jean et le positionnement du lycée sur le site des ACC ont été jugés irréalistes.*

NEUILLY SUR MARNE

3 projets:

MENTIONNE RC019 : CARTILAGINOUS

Mandataire : Andrea Bellodi, architecte, Italie

Associées : Michele Pascussi, architecte, Italie
Carlotta Lazzi, architecte, Italie

Collaboratrice: Marco Lomartire, étudiant en architecture, Italie

Adresse : 19, via Vittorio Veneto 44012 Bondeno

Téléphone : -

E-mail : info@oqproject.com

Avis du jury : *Le jury a apprécié la lecture à grande échelle faite par le projet, insérant le site dans une chaîne d'espaces maraîchers. C'est un des rares projets à travailler à grande échelle.*

Le parti pris permet de conserver au maximum la zone naturelle et le biotope existant tout

en envisageant des cultures locales. Le site rendu inondable est aménagé par des promenades douces avec des passerelles, rendant possible un paysage humide tel celui de la Haute-Île.

La pointe Est du site est travaillée comme une véritable plateforme urbaine programmatique et structurelle, connectant l'ensemble des sites, point de croisement des transports en commun. Le jury s'interroge sur la grande hauteur des bâtiments proposés sur la pointe Est.

CITE **FB431 FAISABILITE**

Mandataire : Marine Miroux, architecte, France

Associé : Christoph Hager, architecte, Autriche.

Collaborateurs : -

Adresse : Waldemarstr. 108 Berlin 10997, Allemagne

Téléphone :

E-mail : architecture@berlinsud.com

Avis du jury : *Ce projet, quelque peu manifeste, s'oppose clairement et de façon argumentée à la construction d'une cité lacustre sur le site : le PLU et le PPRI interdisent aujourd'hui toute construction, la qualité écologique tant pour la faune que pour la flore seraient à protéger.*

Cette prise de position faite, il développe un projet économique, urbain et environnemental pour ce secteur – en particulier en proposant, une exploitation écologique du lieu (cultures maraîchères, gestion des eaux), un aménagement paysager de parcours, et une densification possible sur les endroits non-inondables (habitat au nord, hôtel et centre de formation à l'écologie à l'Est).

Le jury regrette l'absence de positionnement dans le projet sur l'arrivée des nouveaux transports en commun.

CITE **SY8020 : DETREMPE-TOI**

Mandataire : Etienne Rouverand, architecte, France

Associés : Mathieu Gontier, paysagiste, France

Benoit Stehelin, architecte, France

Remy Cointet, architecte, France

Collaborateurs : Soued Yahiaoui, architecte, France

Adresse : 35, boulevard de Belleville, 75011 Paris

Téléphone :

E-mail : erouverand@yahoo.com

Avis du jury : *Le jury a apprécié ce projet qui travaille sur les limites du site (densification au Nord par du logement des commerces et des services, intensification des services sur la pointe Est et création de quais pour le chargement déchargement de marchandises).*

Un projet qui prend le parti de conserver la majeure partie du site non construite afin de mettre en valeur le paysage existant tout en intensifiant les usages (ferme éducative, bétail en pâturage, jardins ouvriers, bois, prairies, clairières,...).

L'implantation de nouveaux logements le long de jetées ancrées au Nord du site permet une densification raisonnée et progressive.

Le jury regrette le peu de précision sur les franchissements et l'absence de prise en compte de l'arrivée des nouveaux transports en commun.

REIMS

3 projets:

LAUREAT QG424 MULTITALENTED CITY

Mandataire : Lukas Rekevicius, architecte, Lituanie

Associés : Tadas Jonauskis, urbaniste, Lituanie
Justinae Muliulyte, urbaniste, Lituanie

Collaborateurs : -

Adresse : Spoorsingel 2613E Delft, Pays-Bas.

Téléphone : -

E-mail : tadasjonauskis@gmail.com

Avis du jury : *Le projet se structure autour de 5 «places» publiques thématiques organisant chacune une frange bâtie dans une logique associant programme et densité. La densité décroît d'Est en Ouest depuis la «station square» jusqu'à la «park square». Le dispositif permet d'inclure la parcelle de vignes «vineyard square» comme une place à regarder et de mettre en valeur certains bâtiments remarquables du campus notamment le hall des amphithéâtres dans la «community square». Il décline une grande gamme d'appropriations possibles dont la «showcase square» est un exemple avec sa tour solaire associée à des expériences d'agriculture urbaine et des programmes de laboratoires de recherches. Une attention particulière est portée aux modes de production et de distribution d'énergies, aux mobilités et à la programmation des différents espaces publics.*

C'est un projet qui transmet une grande clarté conceptuelle et programmatique. Le jury a apprécié les qualités urbaines de ce projet qui s'attache à définir un nouveau tissu urbain à partir de polarités urbaines constituées par des places publiques clairement qualifiées. Le projet travaille de façon intéressante sur ces lieux de vie qui sont les éléments pérennes du projet urbain. Le travail de redimensionnement de l'espace public dans ce site péri-urbain et les échelles proposées pour les places publiques sont des points forts du projet. Le projet propose de façon intéressante l'introduction d'une mixité d'usages dans le campus. Le projet est en même temps réaliste et d'une grande originalité.

MENTIONNE LP 751 PAYSAGE HORS LIMITE

Mandataire : Amélie Fontaine, architecte, France

Associé : César Vabre, architecte, France

Collaboratrice : Madelaine Clavel, étudiante en architecture, France

Adresse : 30, rue des Taisnières, 59244 Grand Sayt

Téléphone :

E-mail : contact@atelier-ameliefontaine.com

Avis du jury : *Le projet propose de créer un grand parc Est-Ouest en respectant la structure de la composition de Lods. Il met un place une série de «plaques» de logements à patio mettant en valeur le vide du parc ponctué par les bâtiments existants dont la structure est mise à nu. Les plaques se structurent en venelles piétonnes avec des éléments plus denses au contact des voies périphériques existantes sur lesquelles sont concentrés les stationnements mutualisés sous forme de socles. Le projet décline, à travers une thématique de réinterprétation du logement individuel, une gamme d'espaces verts plus ou moins privatifs qui permettent à la végétation du parc de percoler jusqu'aux voies bordant le site.*

L'identité du lieu et la forme d'habitat proposés s'adaptent au projet initial de Marcel Lods. Les modes de vie sont intéressants et la typologie architecturale en nappe dense et basse est respectueuse du site et des vues lointaines existantes. Le caractère sensible de la proposition et le travail sur les modes d'habiter dans un site péri-urbain ont été appréciés par le jury.

CITE AW104 ARCHIPEL

Mandataire : Marie Lang, architecte, France

Associés : Sébastien Poupeau, architecte, France
Jouffe Thomas, architecte, France
Emilie Marx, architecte, France
Paola Pfenninger, architecte, Allemagne

Collaborateurs : -

Adresse : 46 rue Buzenval 75020 Paris

Téléphone :

E-mail : atelierworkshop@gmail.com

Avis du jury : *Le projet s'interroge sur la manière d'urbaniser ce site tout en amplifiant son caractère vert. Il y répond en proposant une densification urbaine autour des bâtiments universitaires existants et autour des qualités paysagères du site, définissant un véritable archipel urbain entouré d'espaces cultivés. Deux axes structurent cet archipel: un axe Est-Ouest reliant la place de la gare à la 'place verte', et un jardin linéaire reliant la gare au parc des expositions. Chaque île, dont la programmation est mixte, répond à son contexte en proposant une densité et une*

thématique propres. Deux zooms sont faits sur 2 îles différentes: l'une développe des logements collectifs s'organisant autour d'espaces extérieurs partagés et de services mutualisés, l'autre définit des logements individuels proposant modularité des surfaces et possibilité de changement des fonctions.

Le jury a apprécié les qualités de ce projet simple qui instaure un dialogue clair entre Ville et Nature. Le projet propose, à partir d'une densification autour des bâtiments existants, des pièces urbaines variées. Les densités sont claires et répondent aux objectifs de la ville. Le projet manque cependant de précisions sur sa stratégie paysagère et sur les limites Ville/Nature. Les typologies architecturales n'ont pas convaincu le jury.

SAVENAY

3 projets:

LAUREAT NA024 MESURES LIGERIENNES

Mandataire : Laetitia Lafond, architecte, France

Associé : Thibault Barbier, paysagiste, France

Collaborateurs : -

Adresse : 42 rue d'Avron 75020 Paris

Téléphone : -

E-mail : letka.contact@gmail.com

Avis du jury : *Le projet est remarqué pour sa stratégie mêlant interventions éparées et économie de moyens.*

Le Jury note avec intérêt ce travail en profondeur qui prend en charge l'ensemble des problématiques du site, avec notamment des interventions en centre ancien.

Le projet développe par ailleurs un travail assez fin autour de la gare et en accompagnement du franchissement piéton.

L'attention à la dimension paysagère est également relevée au travers d'une interprétation du parcellaire et des trames bocagères existantes.

Ces interventions éparées mais thématiques témoignent d'une volonté de développer Savenay à partir de plusieurs accroches et pas seulement à partir du nouveau quartier.

MENTIONNE RT300 SB/SH

Mandataire : Matthieu Thuillier, architecte, France

Associé : Lionel Roulet, architecte, France

Collaborateurs : -

Adresse : 2 rue de Nuits, 33100 Bordeaux

Téléphone :

E-mail : matthieu.thuillier@hotmail.fr

Avis du jury : *Le Jury note la pertinence de ce projet d'un point de vue stratégique et territorial. Si cette démarche semble discrète de prime abord, elle développe une certaine efficacité du travail linéaire à partir d'une optimisation des usages autour de la gare.*

En proposant d'appuyer le développement du nouveau quartier à partir de la requalification d'un édifice existant du pôle gare, l'accroche du nouveau quartier semble assurée. La proposition présente également l'avantage de travailler sur une certaine poésie du faisceau ferré.

Le travail de passerelle qui s'étire assez en profondeur vers le centre ville témoigne d'une attention portée à l'accroche avec l'existant.

Toutefois la question de la densité du nouveau quartier est insuffisamment traitée et la proposition de matrice à bâtir semble moins convaincante.

MENTIONNE CM217 DOCKLIFE

Mandataire : Xiang Wang, architecte, France

Associés : Wenmu Tian, architecte, Chine

Collaborateurs : Ran She, architecte, Chine
Chengmei Zong, architecte, Chine

Adresse : 50 rue du Vertbois BP20 75003 Paris

Téléphone :

E-mail : atelier.pur@gmail.com

Avis du jury : *Le Jury note avec intérêt la constitution d'une « limite poreuse » en partie sud du site. Cette bande joue le rôle d'interface entre nouveau quartier et bocage. Elle propose également une nouvelle offre d'usages pour les habitants de Savenay.*

Si son dessin reste systématique et inabouti (notamment au regard de la topographie et des réseaux), cette bande propose une vraie gestion de la limite urbanisée du nouveau quartier.

Le jury relève également l'intérêt de cette proposition en termes de déambulation et d'accroche à l'existant. Le projet développe d'autre part une approche fine du caractère hydrologique du site.

Néanmoins, une réserve est émise sur la qualité des typologies de logement et leur rapport au paysage. Le même décalage d'échelle est relevé concernant le traitement du pôle gare, où la proposition est peu appropriée à l'échelle de Savenay.

STAINS

3 projets:

LAUREAT LJ287 EFFETS DE SERRES

Mandataire : Pierre Emmanuel Limondin, architecte, France

Associés : Laura Giuliani, architecte, France
Emmanuelle Klinger, architecte, France
Aurélie Françoise, architecte, République de Maurice.
Adèle Catherine, architecte, France

Collaborateurs : -

Adresse : 25 rue de la bienfaisance, 75008 Paris

Téléphone : -

E-mail : euroopan2011@gmail.com

Avis du jury : *Le projet propose une nouvelle forme d'urbanité à partir d'un travail innovant sur l'espace public qui cherche à rendre lisibles et fonctionnelles les mobilités en place et à venir, ainsi que les infrastructures qui les accompagnent.*

Il est l'un des rares projets à prendre en compte tous les modes de déplacement et, par ses qualités d'irrigation du site depuis le nœud multimodal, à considérer que le temps du transport est un temps urbain.

La mise en place d'une superstructure en résille qui accueille des modules containers permet de transformer le site par une composition urbaine et programmatique évolutive et à l'échelle adaptée.

Le projet développe une réflexion expérimentale et pertinente autour de la question de l'énergie (comme ressource et comme emblème identifiable à l'échelle métropolitaine).

MENTIONNE OS747 STAIN'S ALIVE

Mandataire : Oscar Gential, architecte, France

Associés : Yohan Demasse, paysagiste, France
Philippe Gaudias, urbaniste, France
Elise Avide, urbaniste, France
Raphaëlle Bernabei, urbaniste, France
Benjamin Bosselut, urbaniste, France

Collaborateurs : -

Adresse : 1 chemin des Varinnes 69380 Les Chères

Téléphone :

E-mail : oscar.gential@gmail.com

Avis du jury : *En proposant un principe d'activation de l'espace public autour de la lentille, le projet développe une stratégie pertinente et économe qui prend en compte les usages*

existants.

La question des franchissements est clairement travaillée et permet d'enclencher un processus à long terme qui accompagne la création du pôle gare et la mise en place d'espaces publics et d'équipements qualitatifs.

Le projet développe une réponse programmatique pertinente sur les deux secteurs de projet ainsi que sur la réserve foncière.

Sur le secteur des Batêtes, le maintien des jardins existants comme condition de développement d'un habitat « sur mesure » est apprécié.

Le jury émet une réserve sur la proposition de densification massive de la lentille et sur la forme urbaine proposée.

MENTIONNE TK400 VERS UN NOUVEAU CHAPITRE DES AMOURS DE LA TERRE EN VILLE

Mandataire : Tanguy Mallier, architecte, France.

Associée : Claire Klinger, urbaniste, France

Collaborateurs : -

Adresse : 9, rue des Innocents, 75001 Paris

Téléphone :

E-mail : malliertang@hotmail.fr

Avis du jury : *Le projet propose un acte urbain fort par la création d'une nouvelle porte du parc près du centre ville. Cette nouvelle situation urbaine est l'opportunité de réinterpréter la ville de Stains et de faire entrer la nature en ville.*

La question des franchissements est particulièrement bien traitée d'une part en effaçant les limites avec le parc, d'autre part en développant différentes façons de traverser la voie ferrée.

Il est l'un des rares projets à travailler avec et autour de la tangentielle Nord, en proposant un maillage au-dessus des voies.

Il propose une densification maîtrisée de la lentille en relation avec la cité de la Prêtresse et le parc Georges Valbon, étayée par un phasage réaliste.

TOULOUSE :

3 projets:

LAUREAT AE114 RANDOM

Mandataire : Jean Baptiste Coltier, architecte, France

Associées: Aurélie Fabre, architecte, France

Estelle Bourreau, architecte, France.

Collaborateurs : -

Adresse : 15 rue Regans, 31000 Toulouse

Téléphone : -

E-mail : contact@jbcarchitecture.com

Avis du jury : *Ce projet a la capacité d'articuler avec une grande clarté les infrastructures en présence.*

L'implantation d'un bâtiment multi-programme le long des voies permet d'intégrer l'emprise ferroviaire au paysage urbain plutôt que de tenter de s'en prémunir.

Le choix du vide pour organiser les diverses échelles présentes sur le site permet la création d'un espace public d'échelle métropolitaine qui désenclave le site via des circulations douces.

Les diverses échelles projetées organisées par le vide structurant permettent d'articuler échelle métropolitaine et échelle de quartier

MENTIONNE BM312 LE META-ILOT, UN MODELE TOULOUSAIN

Mandataire : Erwan Marin, architecte, France

Associé : Loïc Brenterch, architecte urbaniste, France

Collaborateurs : Thibaut, Stephan, étudiant en géographie, France

Adresse : 17 rue Ramponneau, 75020 Paris

Téléphone :

E-mail : agence@agencecot.fr

Avis du jury : *Ce projet revisite intelligemment les typologies d'habitats toulousaines pour en proposer une nouvelle capable à la fois de tenir un alignement de rue, de proposer une flexibilité du bâti en cœur de parcelle ainsi que de permettre une grande diversité d'écritures architecturales.*

Le désenclavement du site par un maillage de circulation douce, par des passerelles jetées au dessus des voies ainsi que par un panel d'accroches sur le tissu urbain environnant apparaît convaincant.

Le jury regrette le manque d'innovation dans le rapport de la ville à ses emprises ferroviaires.

CITE OD003 PROMENONS-NOUS

Mandataire : Damien Vieillevigne, architecte, France

Associé : Olivier Boscournou, concepteur 3D, France

Collaborateurs : -

Adresse : 115 rue Léon Blum, résidence les portes d'Agora, bâtiment D; 34000 Montpellier

Téléphone :

E-mail : dva.archi@gmail.com

Avis du jury : *Le projet a été remarqué pour la pertinence et l'originalité de sa proposition d'un équipement d'échelle infrastructure mutable.*

Ce projet tente de tisser un lien vers les faubourgs par la planification d'un aménagement linéaire planté au nord

Paris, le

Laurent Théry

Président du jury français de Europan 11,

ANNEXE 1 : MEMBRES DU JURY FRANCAIS

9 personnes dont 4 architectes étrangers, et deux suppléants.

Représentant de l'administration

- Franck Faucheux
- Adjoint au chef de bureau Aménagement Durable, Paris La Défense.

Représentants des collectivités

- Claire Monod

Elue Conseil Régionale Ile de France, Paris

- Laurent Théry

Directeur SAEM Euralille, Lille

Architectes

- Mike Davies(Grande-Bretagne)

Architecte-urbaniste, Agence Rogers, Londres.

- Manuel Gausa (Espagne)

Architecte-urbaniste, enseignant à Gênes, Agence Gausa Raveau actarquitectura, Barcelone.

- Mathis Güller (Suisse)

Architecte-urbaniste, Agence Güller et Güller, Zurich.

- Jean-Pierre Pranlas-Descours (France)

Architecte-urbaniste, enseignant à Paris Malaquais, Atelier Pranlas-Descours, Paris

Personnalités

- Henri Bava (France)

Paysagiste, professeur au KIT (Allemagne), Agence TER, Paris

- Jean-Marie Duthilleul (France)

Architecte, urbaniste, Président directeur général AREP, Paris

Suppléants

- Xavier Bonnaud

Architecte-urbaniste, Professeur à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, Agence Mesostudio, Fontenay-sous-Bois. Lauréat European4.

- Laurent Pinon

Architecte-urbaniste, enseignant à l'Université Paris-Est de Marne la vallée, Laboratoire Génie urbain, Agence Alphaville, Paris.

ANNEXE 2 : REPRESENTANTS DES VILLES

(16 personnes)

Clermont-Ferrand

- Dominique Adenot adjoint à l'urbanisme
- Patrice Bernouin, directeur de l'urbanisme ville de Clermont-Ferrand
- Rachid Kander, directeur de l'Agence d'urbanisme

Neuilly-sur-marne

- Michel Fanny, directeur du grand Projet, EPA Marne – EPA France
- Hélène Zelter, architecte urbaniste, EPA Marne – EPA France
- Françoise Mazerand, directeur Service urbanisme, ville de Neuilly-sur-Marne

Savenay

- Stéphane Bois, directeur du syndicat mixte du SCOT de la Métropole Nantes Saint-Nazaire
- Virginie Vial, chef de projet SAMOA
- Yann Gahéry, chargé de projets à la communauté de communes Loire et Sillon

Reims

- Eric Citerne, directeur de l'urbanisme, communauté d'agglomération Reims métropole
- Corinne Moreau, chef de projet, direction de l'aménagement, Reims Métropole

Stains

- Damaly Gastineau-Chum, département développement urbain et social, Plaine Commune
- Matthias Poignavent, DDUS Aménagement, Plaine Commune

Toulouse

- Alain Garès, directeur général du développement durable, Grand Toulouse
- Olivier Duvernois, direction générale du développement urbain et durable, Grand Toulouse

ANNEXE 3 : COMITE D'EXPERTISE

(7 personnes)

1. Fabien Gantois, coordinateur de l'expertise.

Architecte-urbaniste (agence AAFG) ,

Enseignant à l'Ecole d'architecture de Paris-La Villette, Lauréat European 8, Expert European 10.

2. Nicolas Reymond, responsable sur Savenay et co-expert sur Toulouse

Architecte urbaniste (agence Nicolas Reymond),

Lauréat European 8 et European 9, Lauréat du Palmarès des Jeunes Urbanistes.

3. Xavier Wrona, responsable sur Toulouse, co-expert sur Savenay

Architecte (agence Est-ce Ainsi...)

Enseignant à l'école d'architecture de Bordeaux.

Lauréat des NAJA 2010.

4. Laurent Gravier, responsable sur Reims, co-expert sur Clermont-Ferrand

Architecte urbaniste (Agence Gravier Martin Camara Architectes)

Lauréat European 7

Expert European 10

5. Augustin Cornet, responsable sur Clermont-Ferrand, co-expert sur Reims.

Architecte urbaniste (agence MUZ)

Lauréat European 10

6. Enora Postec, responsable sur le site de Stains, co-experte sur Neuilly sur Marne

Architecte urbaniste (agence Cormier Postec)

Lauréat European 9

7. Nicolas Tixier, responsable sur le site de Neuilly sur Marne, co-expert sur Stains.

Architecte urbaniste (Collectif Bazar Urbain)

Docteur en sciences pour l'ingénieur.

Enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble,

Chercheur au laboratoire Cresson (UMR CNRS n°1563),